Compte rendu
Observatoire DT DICT Bourgogne Franche-Comté

15 octobre 2025 à Chailly sur Armançon

Présents :

AIT TAGADIRT Mohamed	DIJON METROPOLE
ARAUD Amaury	DETECT RESEAUX-FNEDRE
ASPERT Sébastien	Conseil Départemental de la Côte d'Or
BARBIER Goëry	SMABTP
BEARD Stéphane	TRAPIL ODC
BERARD Emilie	PIQUAND TP
BERGER Marion	SERPOLET CENTRE EST
BEUSSON Eric	GRDF
BURY Stéphanie	ROUGEOT TP
DAUJON Rémy	FRTP BFC
FIET Richard	CARTOLIA
FLENET Stéphane	FNTP – Ortelli BTP
FUOCO Florent	VINCI Construction EUROVIA
GARCIA Johan	CFPPA 89
GIGUET Mathilde	Eiffage route
KABLITZ Bruno	SICECO
KAMINSKI Brice	RTE GMR Champagne Morvan
KERNEIS Gildas	SOGELINK/PAD
KIRCHEMANN Jérôme	DIJON METROPOLE
KREMER Mickaël	SNCF Réseau
LABOREY Marc	CARSAT BFC
MARION Didier	OPPBTP

MORNAND Hélène	Ordre des Géomètres Experts
NIEDZWIECKI Christian	SCUB
PARADIS Alain	DREAL
RODRIGUES Joan	RTE-GMR BOURGOGNE
ROUANET Nathalie	VNF
TOPIE Gabrielle	DIJON METROPOLE

Inscrits en distanciel :

BORDES Clément	FNEDRE/Groupe ELABOR
CHARTON Victor	SICECO
DELAITRE Blandine	RTE
DELORME Isabelle	COLAS France
GIOP Céline	RTE
GUIRAUD Eric	ORANGE
JACQUELIN Géraldine	CD71
LOSTUZZO Guillaume	RTE GMR Alsace
MORIZOT Marie France	CAGD
MOUNIR Lila	SMABTP
PRASALEK Lucie	FFB
RONDOT Philippe	ENEDIS
SAUNIER Audrey	ENEDIS

Ordre du jour (rappel)

1 - Accueil et tour de table

2 - Informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes

3 - Retour sur l'événement de mars 2025 à Izier et suite à donner pour aller toucher les autres corporations éloignées du décret

4 - Travaux du Comité DT-DICT, « la boite à outils », présentation

5 - Observatoire National/SMABTP – restitution des échanges du 25 septembre 2025

6 - Statistiques 2024 et premier semestre 2025

7 - Si pas de PCRS au 1ier janvier 2026, que fait-on concrètement ?

8 - Actualités GRDF

9 - Informations / questions ouvertes / délocalisation ?

1 - Accueil et tour de table.

Christian Niedzwiecki ouvre la séance, il remercie les membres présents, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et motive le choix du lieu.
L'Observatoire a souhaité permettre aux personnes du nord et de l'ouest de la région de pouvoir participer plus facilement à l'événement. Le site permet également l'option « distanciel », qui se doit d'être perfectible. Il précise également que le coût de l'organisation de cette réunion sur le site du château de Chailly est similaire au coût de l'organisation à Locodole.

Chaque membre se présente et donne sa fonction au sein de l'entité qu'il représente. Le Président souligne et remercie la présence de la CARSAT représentée par Monsieur Marc Laborey.

2 – informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes :

Chacun s'exprime sur les incidents ou les situations à risques rencontrés durant l'année.

De nombreux cas sont recensés où la réglementation n'est pas respectée. Les dommages sur les réseaux d'eau potable sont courants car la cartographie n'est pas conforme aux obligations du décret. Ce qui donne lieu à des factures de réparation émises par les exploitants des réseaux concernés.

A ce titre, il est rappelé le cadre du **Comité de Concertation** : « *Le Comité de Concertation n'intervient que lorsqu'il n'y a pas eu d'accord préalable entre les parties, et lorsqu'aucune autre procédure de traitement du litige n'est engagée : saisine des services de l'Etat, expertise d'assurance, procédure juridique, …*

Le Comité de Concertation intervient sur demande d'une ou des deux parties concernées par le litige.

Les membres du Comité de Concertation s'engagent à respecter la confidentialité des dossiers étudiés, notamment celles qui sont relatives aux facturations, attachements, marchés, … » (extrait des conditions générales de fonctionnement, document en PJ à ce compte-rendu).

L'OR envisage de se rapprocher de régions où les Comités de concertation sont régulièrement sollicités (AURA, Lorraine) et analyser ce qui les rend dynamiques.

RTE rapporte des situations où les conditions de sécurité ne sont pas respectées (Chalon sur Saône, Macon …). Il est fait état du cas de la construction d'un méthaniseur dans la zone d'implantation des réseaux HTB sans concertation préalable avec l'exploitant RTE. Ceci met en évidence un certain cloisonnement entre le code de l'urbanisme et le code l'environnement.

TRAPIL indique que seulement 20% des DT débouchent sur un rendez-vous sur site avec le responsable de projet alors que celui-ci est systématiquement demandé dans la réponse à la DT. Dans le cas des ATU, le commanditaire des travaux fait régulièrement l'impasse sur l'obligation d'appeler l'exploitant de transport de matière dangereuse, comme l'impose le décret.

D'autres faits sont rapportés : pas de DICT réalisée par le sous-traitant, pas d'indication sur la DICT de la présence d'un « point chaud » lors des travaux.

A noter que l'assureur SMABTP intègre de plus en plus le contenu du décret dans les conditions d'indemnisation des sinistres sur les ouvrages. Un des motifs de rejet du dossier peut être, par exemple, un constat d'endommagement mal rempli.

Afin d'alimenter les travaux du Comité National DT-DCIT et d'apporter du crédit à certains sujets, Stéphane Flenet, Président du Comité, rappelle les nécessités suivantes :

- Fournir, si possible, à l'Observatoire Régional les factures des exploitants de réseaux à la suite de dommages
- Renseigner le tableau *Conformité des marchés à la réglementation "Construire sans détruire" (en PJ à ce CR)*

<u>3 - Retour sur l'événement de mars 2025 à Izier et suite à donner pour aller toucher les publics éloignés du décret :</u>

Rappel du contexte de la matinée du 19 mars 2025:

- Objectif : sensibiliser les responsables de projets au contenu de la LAE de 2012
- Cible : élus des communes, présidents de Com. Com., services généraux, services techniques, maitres d'œuvre
- Partenaires : CD21, GRDF, ENEDIS, FRTP, FNTP, ON
- Table ronde 1: « une réglementation respectée, c'est l'assurance d'un chantier sécurisé
- Table ronde 2: « qu'est-ce qu'un marché conforme à la réglementation
- Vidéo-quiz-échanges…

Parmi les présents :

- 40 élus (CD21, élus ruraux)
- 20 représentants des exploitants de réseaux
- 20 autres personnes : DREAL, coordonnateurs SPS, préventeurs, entreprises…

Suite à donner :

Recueillir grâce à quelques indicateurs l'évolution du comportement des responsables de projets qui ont participé à cette matinée.

Il faut continuer notre effort de persuasion auprès des coordonnateurs SPS, des maitres d'œuvre et des responsables de projets, sans oublier le secteur du bâtiment, des espaces verts, le monde agricole, les travaux forestiers…

Des contacts seront pris avec le nouveau Président de la chambre d'agriculture et avec Ingénierie Côte d'or.

Un groupe de travail sera mis en place pour réfléchir à un événement qui pourrait se pérenniser.

4 - Travaux du comité DT-DICT, « la boite à outils » :

Stéphane FLENET, Président du Comité, en fait la présentation.

Voici la description qui se trouve dans son annexe 1 :

Cette boîte à outils est un instrument pratique à destination des entreprises du secteur des travaux publics, qui a pour objectif de leur apporter une aide à la prise en compte des enjeux liés à l'exécution de travaux à proximité des réseaux tout au long de la vie d'une opération, dans le respect de la règlementation dite « anti-endommagement »

Elle est ainsi structurée autour de trois grandes phases :

- *La phase de consultation du marché*
- *La phase de préparation du chantier*
- *La phase d'exécution des travaux.*

Pour chacune de ces phases, les principales vérifications à opérer et précautions à prendre sont énumérées au sein d'une check-list accompagnée d'outils et informations spécifiques… »

Exemple, focus AIPR ***https://view.genially.com/6819ff1f461eb527363aea5d***

La version définitive est en cours d'élaboration et sera présentée lors du prochain Observatoire.

5 - Observatoire National/SMABTP – restitution des échanges du 25 septembre 2025 :

Lors de la matinée, le GP2 de l'Observatoire National a présenté les indicateurs pour l'année 2024.

Les données suivantes sont développées :

- Tableau de bord exploitants

- Tableau de bord accidents graves et REX accidentologie
- Focus sur les investigations complémentaires

L'après-midi, une table ronde a abordé les changements dans la réglementation au 1 ier janvier 2026 :

- Extension des plans conformes (classe A) en réponse à la DT
- Répondre avec un PCRS

Les présentations accompagnent ce compte-rendu en PJ.

6 - Statistiques 2024 et premier semestre 2025

Les statistiques sont synthétisées dans le tableau annexé à ce compte-rendu.

7 - Si pas de PCRS au 1ier janvier 2026, que fait-on concrètement ?

Il est rappelé que dans l'hypothèse de l'absence de PCRS au 1ier janvier 2026, cela ne dispense pas l'exploitant de réseau de respecter l'obligation de conformité de ses plans (sauf cas d'exemption) à compter de cette même date (classe A pour tous les réseaux en zone urbaine, classe A pour les réseaux sensibles en zone non urbaine).

Concernant l'absence de PCRS au 1ier janvier 2026, à chacun de s'adapter….

8 - Actualités GRDF

Eric Beusson, de GRDF, se fait le rapporteur du projet d'entreprise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50% à l'horizon 2030/2009) par la réduction des dommages aux ouvrages.

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Deux chiffres à retenir :

- 30, le CH4 est 30 fois plus impactant en tant que gaz à effet de serre que le CO2 !
- 80% des émissions de gaz à effet de serre de GRDF sont générées par les fuites de CH4

9 - Informations / questions ouvertes / délocalisation ?

- Frise temporelle : celle-ci est dans les mains de l'OPPBTP pour maquettage.
  La version définitive sera présentée au prochain observatoire.

- PCRS 21, avancement : 80% du territoire survolé. Les vols reprendront début 2026. PCRS opérationnel fin 2026 voire début 2027.
- Délocalisation : afin d'accueillir de nouveaux membres, l'OR envisage de se réunir dans de nouveaux endroits. Les bassins d'activité seront ciblés : secteur Chalon sur Saône, secteur Montbéliard …

Le prochain observatoire se tiendra le 18 mars 2026 dans un lieu à définir.

PJ : -
- PDF de présentation
- Conditions générales de fonctionnement du comité de concertation
- Formulaire de saisine du comité de concertation
- Présentation GP2 – Indicateurs
- Table ronde – changements au 1ier janvier 2026
- Tableau de *Conformité des marchés à la réglementation "Construire sans détruire"*
- Statistiques exploitants 2024 -1ier semestre 2025
- Présentation GRDF - Projet d'entreprise de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction des dommages aux ouvrages